

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 90

chargée de l'examen du postulat de **M. Loris Socchi «Pour une véritable politique décroissante »**

Présidence : Mme Marie-Thérèse SANGRA (Les Verts)

Membres présents : Mme Valérie D'ACREMONT (Les Verts) ; Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ; Mme Carolina CARVALHO (soc.) ; M. R. Philippoz (soc.) ; M. Frédéric STEIMER (soc.) ; M. Serge TALLA (soc.) ; Mme Pauline BLANC (PLR) ; M. Jacques PERNET (PLR) ; M. Loris SOCCHI (EàG) ; M. Mathias PAQUIER (v'lib.) ;

Membres excusés : Mme Coralie. DUMOULIN (PLR), M. Valentin CHRISTE (UDC)

Représentant-e-s de la Municipalité : Mme Natacha LITZISTORF, en charge de logement, environnement et architecture

Invité-e-s : M. Jeremia BLASER, Responsable du Bureau Climat et Durabilité

Notes de séances : Felipe Nogueira

Lieu : Port-Franc 18, 3^e étage, salle 368

Date : 28.11.2025

Début et fin de la séance : 08h00 – 08H58

Le postulant explique qu'il veut proposer l'adoption à Lausanne d'une politique écologique de décroissance pour respecter les limites planétaires, dont sept sur neuf sont déjà dépassées. Il vise en particulier la réduction de la consommation énergétique, la recherche d'alternatives pour produire de l'énergie (moins polluantes que la combustion des déchets à Tridel), l'arrêt du soutien aux voitures électriques. Il affirme que les objectifs fixés tant à l'international, qu'au niveau fédéral ou communal, ne seront pas atteints, qu'il s'agisse des échéances de 2030 ou 2050. Il rappelle que les habitants de la ville de Lausanne ont voté massivement de l'initiative des jeunes verts visant à faire respecter les limites planétaires¹ et estime que la Municipalité doit satisfaire les attentes d'une Ville attachée à la protection de l'environnement. Il plaide pour des solutions qui ne soient pas de simplement déplacer le problème vers le « tout électrique », car les terres rares et le lithium qu'ils requièrent sont tout aussi polluants.

Une commissaire rejette l'idée de la décroissance qui n'a aucun sens et met en danger la prospérité du pays. Il est indispensable d'électrifier la société pour décarboner et pour répondre aux objectifs climatiques. Les emplois et les richesses générées par l'économie

¹ Initiative pour la responsabilité environnementale", 9 février 2025

Conseil communal de Lausanne

aident à répondre aux objectifs climatiques puisqu'ils permettent de financer la transition énergétique.

Un commissaire partage les inquiétudes du postulant, mais trouve que le postulat manque de mesures concrètes, alors qu'il s'agit du cœur de la question. Le sujet de la décroissance est dépassé et porte plutôt sur le débat entre innovation et sobriété, les deux éléments se révèlent nécessaire afin d'espérer atteindre les objectifs climatiques. S'il pense que l'encouragement électrique et la mise en place d'un chauffage à distance de l'Usine Tridel ne constituent pas des solutions miracles, il dit toutefois que ces solutions se substituent à des technologies et comportements encore plus dommageables pour la planète. Comment réduire la consommation d'énergie de 10% au sein d'une ville toujours en croissance

Une commissaire explique que la croissance et la consommation dépendent de la quantité d'énergie disponible. Aujourd'hui on utilise toujours principalement des énergies fossiles. Selon différentes projections, il y aura environ la moitié de pétrole disponible d'ici 2050. Il y a 100 ans il fallait un baril pour en sortir 100, actuellement un baril pour en sortir 6 et, en 2050, un baril pour en sortir deux, et que par conséquent les prix vont augmenter pour une denrée de plus en plus rare. Un baril vaut aujourd'hui 50 dollars, mais à l'avenir le prix devrait tripler. Il y aura deux fois moins d'essence pour le triple du prix. Il sera impossible de tout compenser par les énergies renouvelables. La Suisse n'a pas de pétrole ou de gaz, et est ainsi dépendante des pays extérieurs. Elle pense ainsi que la Suisse sera dépourvue d'alternatives si elle ne commence pas à décroître. Pour le transport, une décroissance va nécessairement se produire. Elle estime ainsi qu'il s'agit de décider si l'on souhaite subir ou participer activement à la décroissance, et que l'enjeu réside donc dans l'arbitrage entre les domaines où l'on choisit de décroître en priorité. Une autre commissaire demande sur quelles bases sont faites les évaluations de la Municipalité sur l'impact des mesures sur la durabilité que l'on peut lire dans toutes les réponses et rapports-préavis, notamment du point de vue de la diminution des richesses. Un commissaire dit que s'il trouve le postulat intéressant, la mesure de la suppression de l'Usine Tridel est excessive. Il pense que l'assainissement est une bonne idée, mais l'investissement est colossal. Il rappelle qu'un récent postulat² demandait que la Ville de Lausanne passe à 2000 watts, et rapporte que sa génération à lui a grandi dans une société à 2000 watts, mais qu'aujourd'hui, la société avance dans la direction inverse. Il affirme que les façons de vivre compatibles avec une société à 2000 watts ont disparu, car il ne s'agit pas que de la question du pétrole, mais aussi du mode de vie ou d'autres causes encore. Un commissaire rappelle que la Ville a effectué des plans ambitieux de décarbonation (un plan mobilité, un plan d'investissement avec les TL, un plan avec les SIL, etc.) qu'il faut réaliser, avant de les questionner car il existe déjà un grand déficit d'investissements et de ressources humaines. Le présent postulat n'apporte aucune solution concrète.

La Municipale prend la parole pour réaffirmer son adhésion constante à la transition écologique en cohérence avec son engagement personnel et professionnel dans l'écologie depuis les années 90, conformément aux enseignements de la conférence de Johannesburg de 2002³. Elle souscrit à l'idée qu'il ne convient plus de faire de grands rapports, mais mettre en œuvre les objectifs au niveau local et estime que la Municipalité a proposé des politiques publiques ambitieuses et qu'elle travaille à défendre le climat. Les communes ont toutes les politiques publiques en main pour agir et s'inscrire dans le constat des limites planétaires. Elle énonce un principe de droit international qu'elle tire de son parcours personnel qui stipule qu'il existe « des responsabilités communes mais différenciées ». Il ne faut pas agir seul mais chercher des collaborations avec les milieux économiques. Elle appelle donc à mettre en œuvre ces politiques publiques, sans revenir inlassablement sur des spéculations générales et refaire des rapports inopérants.

² Postulat Yves Ferrari et Consorts : « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W », 12.01.2015

³ Sommet mondial sur le développement durable

Conseil communal de Lausanne

Une commissaire reprend la parole pour exposer l'état actuel de la décroissance à la Ville de Lausanne et déceler là où on a de la marge pour décroître. Concernant le chauffage, la Ville consommait en 2019 1700 gigawatts, et aujourd'hui environ 1400 gigawatts, ce qui correspond à une baisse de 3% par année. Elle précise que la cible de la Ville est de 1000 gigawatts en 2050, ce qui nécessite d'assainir les bâtiments de 3% par année, mais les résultats ne montrent qu'une baisse de 0.8% par année. Elle dit que l'assainissement constitue donc une grande opportunité pour consommer moins de chauffage, et rappelle que différents postulats proposent des accélérations de l'assainissement⁴. En ce qui concerne la production de chaleur, elle indique que la Ville a prévu de l'augmenter de 530 à 850 GWh et c'est l'Usine Tridel qui est chargée d'assurer cette augmentation de 320 GWh. Elle indique que la ville prévoit que l'hydrothermie du lac produise 66 GWh, la géothermie des Plaines du Loup 17 GWh alors que la production de la géothermie de l'ouest est encore incertaine. On voit que ce total de production ne suffira pas à compenser les 300 GWh produits par l'Usine Tridel. Au sujet de la consommation d'électricité, elle explique que Lausanne consomme 600 GWh, les ménages consomment 25%, le CHUV, les autres structures cantonales 25% et les privés environ 50% de ces GW/h. Elle précise qu'il existe déjà une baisse spontanée de 1,5% net par habitant, et que cette électricité est à 95% hydraulique et donc une bonne source d'énergie. La production d'énergie solaire est toujours actuellement de 10 GWh et la ville vise 100 QWh, qui sont toujours insuffisants pour compenser les 300 GWh évoqués. Il n'y a pas de cible de décroissance électrique puisque la Ville entend au contraire électrifier divers éléments. Il conviendrait en outre d'interdire le plastique jetable. Est-ce possible de l'interdire à Lausanne ? Pour elle, il s'agit donc d'assainir les bâtiments, de maintenir l'électricité hydraulique, et de procéder dès que possible à l'interdiction du plastique jetable. Le postulant réplique que la décroissance entamée par la Ville est très faible et que la Ville est toujours dans un principe de croissance. Il ajoute que les énergies renouvelables sont actuellement cumulées aux énergies fossiles, sans qu'une réduction de ces dernières ne soit effectuée. Il déclare être très apeuré de l'urgence et des conséquences de plus en plus imminentes, et que les nombreux rapports et discussions proviennent justement de la crise et de l'inaction. La Suisse est l'un des pays qui se réchauffe le plus vite au monde, mais ce sont les pays du Sud global qui subiront ces conséquences en priorité, et qu'il s'agit d'une urgence immédiate. Il estime qu'il y a un retard immense et qu'il faut donc établir des solutions encore plus ambitieuses. Enfin, il se dit prêt à retirer la 6ème conclusion si cela permet de voter pour le postulat.

Il lui est répondu qu'il n'y a pas d'opposition à toute réduction de consommation, mais cela ne doit pas créer de la décroissance économique. Par ailleurs même si aucune ville n'en fait assez, Lausanne se montre relativement exemplaire. Il est ainsi peu constructif de la critiquer. Les objectifs de la Municipalité sont clairs et définis pour tous les secteurs de la ville de Lausanne. Il faut des mesures concrètes afin d'accélérer la transition. La question de l'assainissement des bâtiments est moins une question technologique que financière. Le postulat comporte beaucoup d'éléments déclaratifs, mais peu de mesures concrètes. L'Usine Tridel fait à minima partie d'une solution transitoire, et il serait absurde de la supprimer immédiatement. De même, les voitures électriques ne sont pas idéales, mais c'est une solution de transition afin de sortir de la mobilité carbonée. Pour le postulant le seul moyen de locomotion écologique est le vélo. Une commissaire dit qu'elle soutiendra le postulat parce qu'elle pense qu'il est essentiel que l'on cesse de croire que l'on peut croître indéfiniment ;

Conclusion(s) de la commission :

M. Socchi accepte de supprimer la proposition no 6 de son postulat

⁴ Par exemple Postulat Johann Dupuis et cts (POS25/012)

Conseil communal de Lausanne

Le postulat est voté en bloc.

Vote : 4 oui 6 non 1 abstention

La commission refuse de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport-préavis

Lausanne, le 11.01.2026

Le rapporteur/la rapportrice :
Marie-Thérèse Sangra